13/03/24

**Consultation ART : Évolution des règles de séparation comptable de SNCF Voyageurs**

L'AFRA salue la démarche de l'Autorité et la remercie d'organiser cette consultation. L'AFRA rejoint très largement l'analyse de l'Autorité présentée dans le support de cette consultation.

La question de la séparation comptable de SNCF Voyageurs est d'autant plus importante dans le contexte actuel d'ouverture à la concurrence que SNCF Voyageurs exerce de nombreuses missions qui relèvent de facilités essentielles ou assimilées ou encore qui présentent un caractère incontournable dans le système actuel et dont dépendent de nombreux acteurs. Ainsi, à titre d'exemples :

- L'accès aux installations de services et de maintenance représente un enjeu majeur pour les nouveaux entrants qui dépendent largement des conditions d'accès aux centres de SNCF Voyageurs ;
- Comme l'a déjà relevé l'ART, notamment dans son étude de 2022, le recours par les opérateurs alternatifs à l'expertise des équipes d'ingénierie du matériel roulant de SNCF Voyageurs (CIM) apparaît assez central dans le cadre de certaines étapes de paramétrage notamment GV et pour élaborer le dossier de sécurité en vue de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché auprès de l'EPSF ;
- Les prestations d'escales et de distribution fournies par SNCF Gares & Connexions sont largement assurées par des agents de SNCF Voyageurs ce qui nécessite une vigilance particulière et la garantie d'une transparence élevée.

Afin d'asseoir de potentielles analyses sur des bases pertinentes, il est indispensable de disposer d'une vision claire et documentée sur les véritables coûts d'exploitation de chacune des lignes. Il est également indispensable de disposer de la plus grande transparence sur l'allocation des recettes parmi les différentes activités de SNCF Voyageurs.

Le principe de séparation comptable qui vise à garantir l'absence de discrimination, de subventions croisées et de distorsion de concurrence est un outil essentiel de régulation.

- L'AFRA rappelle régulièrement l'importance du rôle et de l'action de l'Autorité ainsi que l'impératif qu'elle dispose des moyens nécessaires pour exercer ses missions. La transparence comptable de SNCF Voyageurs, permettant une connaissance fine des comptes et de leur détail, fait partie de ces moyens indispensables et doit être garantie par des règles adaptées.
- La transparence des comptes est également indispensable pour les Autorités Organisatrices de Transport qui ont la responsabilité d'organiser les procédures de mise en concurrence, de déterminer les critères de sélection et qui doivent être en mesure de comparer les offres sur des bases équitables (cf. notamment point 2.3.3 sur les comptes-courant).

L'amélioration des règles comptables est un des leviers important pour limiter les risques de distorsion de concurrence, même s'il doit naturellement être combiné avec d'autres mesures. A ce titre, au-delà des évolutions de règles dont l'Autorité est saisie, il serait utile de vérifier la façon dont les provisions constituées par SNCF au titre des risques pour lesquels elle s'auto-assure sont imputées aux différentes activités et en particulier aux activités effectuées dans le cadre de contrats de service public.

Ainsi, l'AFRA partage l'analyse de l'ART sur l'importance de parfaire les règles pour les approfondir en améliorer la précision, la pertinence et la transparence selon les recommandations de l'ADLC.